

PREVENTION CANICULE
Formulaire d'inscription au registre

Si vous avez plus de 65 ans ou êtes en situation de handicap, vous pouvez vous inscrire sur le registre nominatif institué dans le cadre du Plan Canicule. Pour ce faire, il suffit de retourner ce formulaire à :

Mairie d'Argences en Aubrac - CCAS Plan Canicule
Place des Tilleuls
Sainte-Geneviève-sur-Argence
12420 Araences en Aubrac

Madame :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse du domicile :
Téléphone :

Monsieur :

Nom :
Prénom :
Date de naissance :

Qualité :

	Mme	M
Personne âgée de 65 ans et plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personne âgée de plus de 60 ans bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personne de plus de 60 ans reconnue inapte au travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personne adulte handicapée bénéficiant de l'un des avantages suivants :		
- Allocation Adulte Handicapée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Allocation Compensatrice Tierce Personne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Rente d'invalidité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Pension d'invalidité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le cas échéant, coordonnées de la personne intervenant régulièrement à domicile (nom, adresse, téléphone) et à quel titre :

.....
.....
.....

Nom, adresse et téléphone de la ou des personne(s) à contacter en cas d'urgence (précisez la nature du lien) :

.....
.....
.....

Nom et qualité de la tierce personne ayant effectué la demande (représentant légal, parent, voisin, médecin traitant, service...) :

.....

Je demande à figurer sur le registre municipal afin d'être contacté(e) en cas de déclenchement par la Préfecture du plan Canicule.

Argences en Aubrac, le
Signature(s) :

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de la Commune d'Argences en Aubrac. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise de la Commune d'Argences en Aubrac, ainsi que, sur sa demande, le Préfet.

Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » et au RGPD, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant à la Mairie d'Argences en Aubrac, par courrier. Pour toutes questions relatives à la protection de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la Commune ou auprès de votre Mairie.

Accusé de réception

Demande d'inscription au registre,
Reçue en Mairie d'Argences en Aubrac,
Le

Le Maire

Jean VALADIER

Possibilité de radiation du registre, à tout moment, sur simple
demande et silence de l'intéressé(e) à réception de l'accusé
vaut approbation de son inscription sur le registre nominatif.